

## DECISION CA010-2015

**Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers**

**Vu les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation**

**Vu le livre VII du code de l'éducation et notamment son article L719-7**

**Vu le code des statuts et règlements de l'Université d'Angers**

**Vu la délibération CA024-2012 du 06 mars 2012**

**Vu la délibération CA033-2012 du 29 mars 2012**

**Vu la délibération CA063-2014 du 26 septembre 2014**

### Objet de la décision

Tarifs de l'UFR de Lettres, Langues et Sciences Humaines et de l'ISTIA

### Conformément à sa délégation, le président de l'Université d'Angers décide :

1. d'approuver les tarifs de l'UFR de Lettres, Langues et Sciences Humaines : Colloque " Risques Routiers et transports durables " du 08 et 09 Janvier 2015
2. d'approuver les tarifs de l'ISTIA : Soirée Gala du 07 février 2015

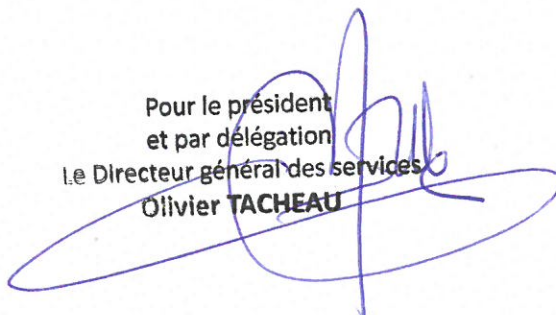
Le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation.

**A Angers, le 21 janvier 2015**

**Jean-Paul SAINT-ANDRE**

*Le Président de l'Université d'Angers*

Pour le président  
et par délégation  
Le Directeur général des services  
**Olivier TACHEAU**



La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché le : **28 janvier 2015**

Date du conseil de gestion	Nom de la composante, du service commun ou de la direction			Observations
	Tarif Normal	UFR	Centre financier	
Colloque " Risques Routiers et transports durables " du 08 et 09 Janvier 2015	200,00 €	UFR lettres laboratoire LPPL	911EA18	Inscription individuelle
	60,00 €	UFR lettres laboratoire LPPL	911EA18	Inscription étudiant
Soirée Gala du 07 février 2015	26,00 €	ISTIA	93290	Place diplômé - place personnel ISTIA et université
	40,00 €	ISTIA	93290	Place accompagnateur des diplômés et des personnels
	25,00 €	ISTIA	93290	Place étudiant
	39,00 €	ISTIA	93290	Place accompagnateur étudiant